



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le

ID : 065-216502260-20220919-2022070-DE



Séance du 19 septembre 2022 à 18h

2022/070

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Stéphanie MARQUEZ, Dominique GAYE, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE), Caroline ECORCHON (procuration pour Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 29 août 2022

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS**

Vu l'exposé de M le Maire sur l'implantation d'un poste de transformation ENEDIS (20m²) sur la parcelle BB 0154 (ateliers municipaux) d'une superficie totale de 2419m².

Vu qu'il faut donc donner le droit de passage à ENEDIS, outre l'implantation du dit poste, pour la mise en œuvre de toutes les canalisations électriques moyenne et basse tension.

Vu qu'en contrepartie des droits concédés à ENEDIS une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro sera inscrite par acte authentique.

Vu la convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties (commune-ENEDIS) permettant à ENEDIS d'engager les travaux.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution sur la parcelle BB 0154.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,


Denis FEGNE

